

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 15
Date de convocation : 20 Septembre 2021

L'an deux mil deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ASPERTI Hubert, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, Mmes CROZET Elisabeth, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie

Absents Excusés : ALLIOS Dominique, GAUDRON Nicolas, ROUSSEL Yoann, LEFEUVRE Marion

Pouvoirs : ALLIOS Dominique à BABUT Jacques, GAUDRON Nicolas à BELLONTE Alphonse, ROUSSEL Yoann à SOUCHAL Céline, LEFEUVRE Marion à MORIZOT Gérard.

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ET DE FONDS DE CONCOURS A LA CCMS POUR L'AIRE DE SERVICE POUR CAMPING-CARS (Délib n° 2021-0054)

Monsieur le Maire expose,

En date du 31 mai 2021, la communauté de communes du Massif du Sancy a délibéré pour accompagner les communes dans la création et la requalification d'aires de service pour camping-cars. Les communes peuvent en faire la demande jusqu'au 31 décembre 2022.

Les modalités de l'aide sont les suivantes:

En complément du Département, la CCMS subventionne les projets à hauteur de 30% pour un premier équipement, 20% pour un deuxième équipement, 10% pour un troisième équipement. La dépense subventionnable est plafonnée à 10 000 € HT par équipement.

La subvention est cumulable avec le Fonds de concours, ce dernier n'entre pas dans le cumul des aides publiques.

La commune de Saint-Nectaire s'est engagée en 2021 dans la création d'une aire de services et de stationnement pour camping-cars.

Le Département a accordé une subvention au projet, à hauteur de 42 502 € HT par délibération du 16 avril 2021.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la CCMS au titre de l'aide à la création et au titre du Fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement			
Camping-Car Park - aménagement aire	65 000,00 €	Conseil départemental	42 502,00 €
Camping-car Park - devis complémentaire	2 051,00 €	CCMS	10 000,00 €
Camping-Car Park - devis routeur	735,50 €		
Chevalier - Aménagement TP	50 750,00 €	CCMS 50% du reste à charge communal (HT)	41 298,65 €

Activert - Aménagement madriers	1 134,00 €	Reste à charge communal (TTC)	68 139,37 €
Districlos - grillage moutons	901,82 €		
Garcia - préfa socles 6 bornes + 2 sorties	1 025,44 €		
Pum plastiques - tubes PVC Télécom + chambres de tirage	1 504,14 €		
Roux - fourniture de sable	446,00 €		
Carrière Blot-l'église - DURAND SA - matériaux de finition	2 052,00 €		
Carrière Saint Julien de Coppel - matériaux de finition	661,00 €		
Orange	690,00 €		
Enedis - triphasé	338,40 €		
Terre végétale de finition -	2 810,00 €		
Sous total	130 099,30 €		
Autres Postes de dépenses			
SIEG - Bornes électriques	4 850,72 €		
Sous total	4 850,72 €		
Total HT	134 950,02 €		
Total TTC	161 940,02 €		161 940,02 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention et de fonds de concours de la CCMS pour le projet d'aire de services et de stationnement de camping-cars de la commune de Saint-Nectaire, à hauteur de :

- 10 000 € au titre de l'aide à la création
- 41 298,65 € au titre du Fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la subvention et le fonds de concours de la CCMS pour le projet d'aire de services et de stationnement de camping-cars comme suit :

- 10 000 € au titre de l'aide à la création
- 41 298,65 € au titre du Fonds de concours.

Votes : 15

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 5

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 28 septembre 2021

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 15
Date de convocation : 20 Septembre 2021

L'an deux mil deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ASPERTI Hubert, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, Mmes CROZET Elisabeth, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie

Absents Excusés : ALLIOS Dominique, GAUDRON Nicolas, ROUSSEL Yoann, LEFEUVRE Marion

Pouvoirs : ALLIOS Dominique à BABUT Jacques, GAUDRON Nicolas à BELLONTE Alphonse, ROUSSEL Yoann à SOUCHAL Céline, LEFEUVRE Marion à MORIZOT Gérard.

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE SERVICES POUR CAMPING-CAR ET FIXATION DE L'AMENDE FORFAITAIRE (Délib. n°2021-0055)

Monsieur le Maire expose,

La gestion de l'aire de services pour camping-cars est confiée à la société Camping-Car Park par délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2021.

Le règlement Intérieur de l'aire de services doit être approuvé par le Conseil municipal auquel il revient de fixer l'amende forfaitaire de 300 € en cas de constatation de fraude au paiement par un usager.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de l'aire de services pour Camping-Cars et de fixer l'amende forfaitaire relative à la fraude de paiement à 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur de l'aire de services pour Camping-Cars et fixe l'amende forfaitaire relative à la fraude de paiement à 300 € TTC.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

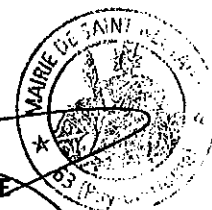
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 28 septembre 2021

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 11 **Absents** : 4 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 15

Date de convocation : 20 Septembre 2021

L'an deux mil deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ASPERTI Hubert, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, Mmes CROZET Elisabeth, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie

Absents Excusés : ALLIOS Dominique, GAUDRON Nicolas, ROUSSEL Yoann, LEFEUVRE Marion

Pouvoirs : ALLIOS Dominique à BABUT Jacques, GAUDRON Nicolas à BELLONTE Alphonse, ROUSSEL Yoann à SOUCHAL Céline, LEFEUVRE Marion à MORIZOT Gérard.

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME (Délib.n°2021-0056)

Monsieur le Maire expose

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Nectaire adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Il est demandé » au Conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

* approuve les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie

* donne, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

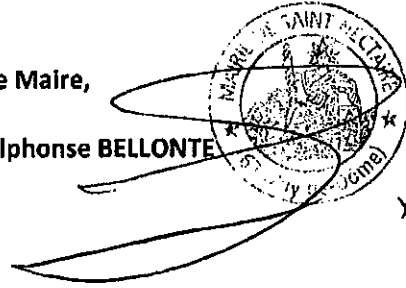
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 063-216303800-20210927-DELCM_2021_0056-DE

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le : 28 septembre 2021

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 15
Date de convocation : 20 Septembre 2021

L'an deux mil deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ASPERTI Hubert, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, Mmes CROZET Elisabeth, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie

Absents Excusés : ALLIOS Dominique, GAUDRON Nicolas, ROUSSEL Yoann, LEFEUVRE Marion

Pouvoirs : ALLIOS Dominique à BABUT Jacques, GAUDRON Nicolas à BELLONTE Alphonse, ROUSSEL Yoann à SOUCHAL Céline, LEFEUVRE Marion à MORIZOT Gérard.

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE CALAMITES AGRICOLES (Délib. n°2021-0057)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que compte tenu du climat que nous avons au cours du printemps et de l'été 2021 de demander à Monsieur le Préfet de reconnaître l'état de calamités agricoles sur la commune de Saint-Nectaire.

En effet, la commune a été touchée à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois par de nombreuses pluies, parfois accompagnées d'orage, de grêle. Ce qui a pénalisé les agriculteurs pour effectuer les récoltes fourragères dans le temps. La coupe tardive de cette année n'est pas de bonne qualité, les agriculteurs de la commune ont déjà constaté que le fourrage s'abîmait sur pied.

Il est nécessaire de prendre en compte ces phénomènes et de prévoir une indemnisation financière pour les sinistrés d'autant plus que la commune de Saint-Nectaire se situe dans la zone AOP Saint-Nectaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme une demande de reconnaissance de calamités agricoles pour permettre une indemnisation financière aux sinistrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

* donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme une demande de reconnaissance agricole pour permettre une indemnisation financière aux sinistrés.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

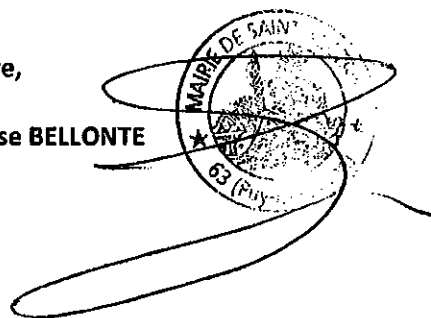
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 063-216303800-20210927-DELCM_2021_0057-DE

Pour copie conforme.
En Mairie, le : 28 septembre 2021

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 15

Date de convocation : 20 Septembre 2021

L'an deux mil deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ASPERTI Hubert, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, Mmes CROZET Elisabeth, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie

Absents Excusés : ALLIOS Dominique, GAUDRON Nicolas, ROUSSEL Yoann, LEFEUVRE Marion

Pouvoirs : ALLIOS Dominique à BABUT Jacques, GAUDRON Nicolas à BELLONTE Alphonse, ROUSSEL Yoann à SOUCHAL Céline, LEFEUVRE Marion à MORIZOT Gérard.

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : VENTE DE MATERIEL COMMUNAL (Délib. n°2021-0058)

Monsieur le Maire expose que plusieurs engins des services techniques sont destinés à la réforme et à la vente :

Tracteur Renault 854, épareuse et Tracteur Renault pour pièces

Un tracteur Renault 854 en état de fonctionnement mais très ancien, une épareuse en état de fonctionnement mais très ancienne et un tracteur Renault 854 pour pièces ont été proposés à la vente en un lot.

Trois propositions d'acquisition ont été déposées par écrit en mairie, pour des montants allant de 3 600 euros à 8 500 euros.

Il est proposé d'approuver la cession amiable des engins au plus offrant, l'entreprise BOUCHE Eric, domiciliée à Saint-Germain-Lembron, pour un montant TTC de 8 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la cession amiable du matériel tracteur Renault 854, épareuse et tracteur Renault 854 pour pièces à la SAS BOUCHE Eric pour un montant de 8 500 € TTC.

Remorque micro-tracteur

Une remorque micro-tracteur en assez bon état peut être cédée suite à proposition à M. David OLIVIER, résidant à CHIDRAC pour la somme de 300 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la cession de la remorque micro-tracteur pour la somme de 300 € TTC à M. David OLIVIER.

Remorque LIDER VL

Une remorque Lider VL simple essieu en mauvais état (plancher à refaire) peut être cédée suite à proposition à Melle Sandra TEYSSIER, résidant à Sapchat, commune de Saint-Nectaire pour la somme 150 € TTC.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 063-216303800-20210927-DELCM_2021_0058-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la cession de la remorque Lider VL pour la somme de 150 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre :

- un tracteur Renault 854, une épareuse et un tracteur Renault 854 pour pièces à la SAS BOUCHE Eric pour un montant de 8 500 € TTC.
- une remorque micro-tracteur pour la somme de 300 € TTC à M. David OLIVIER.
- Une remorque Lider VL simple essieu en mauvais état (plancher à refaire) pour la somme de 150 € TTC à Melle Sandra TEYSSIER.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 28 septembre 2021

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

